



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 Publié le 27/10/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 38 - Participation au programme Jer'Est 3

Délibération n° 008118

38
Participation au programme Jer'Est 3

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	02/10/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le versement de la subvention pour l'année 2025 au RCDP dans le cadre de la participation de la Ville de Besançon au programme Jer'Est 3 dans la continuité des précédents programmes.

Le programme Jer'Est est porté par le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), émanation de Cités Unies France (CUF), et plusieurs collectivités françaises en collaboration avec le centre Al Bustan de Jérusalem-Est depuis 2019. Le RCDP coordonne aujourd'hui le travail de 18 collectivités françaises, dont la Ville de Besançon, engagées dans le programme Jer'Est 3, subventionné par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (DCT CIV), pour la période juin 2025 - juin 2027.

A ce titre la Ville de Besançon souhaite s'engager à hauteur de 4 500€ en 2025 pour soutenir le programme et participer de manière opérationnelle aux thématiques suivantes :

Thématique 1 - accompagnement et soutien psychologique, égalité femme-homme

Thématique 3 - jeunesse franco-palestinienne, interculturalité et interconnaissance

Soutien financier Ville

Nom de la structure	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant prévisionnel 2025
RCDP	4500	4500	4500	4500

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification.

Elles ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation d'un programme,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

Le bénéficiaire devra se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 4 500 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.048.65748.0022205.10069.

Mmes Elise AEBISCHER (1) et Sadia GHARET (1) et M. Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une aide de 4 500€ au RCDP dans le cadre du programme Jer'Est 3 au titre de l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT